

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE
18 MAI 2016

La séance est ouverte à 20h15 par M. **Dominique Capelli** Président du Conseil Communal. L'appel nominal fait ressortir la présence de 36 Conseillers; 7 sont excusés et 1 non excusé. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015.

Il est accepté tel que présenté.

Quelques informations du Président : Mme Patrizia Weber s'est excusée de son absence par courrier pour raison professionnelle.

Un deuxième courrier adressé au Conseil communal émane de l'Association Arc en Ciel, à but non lucratif qui sollicite l'assemblée pour le don des jetons de présence d'une séance. D. Capelli résume les activités de l'association qui consistent à soutenir les enfants malades du SIDA ainsi que leur famille.

La décision est mise au vote : 13 sont favorables; 18 avis contraires et 4 abstentions.

La demande de l'Association Arc en Ciel est refusée à la majorité.

Pour la sortie de fin de législature du Conseil, le programme du 28 mai est donné à faire circuler avec sa feuille d'inscription.

1. Préavis n° 47/16 relatif à une demande de crédit concernant le financement de la part privée communale aux travaux d'équipement du PPA du Grand-Cerclat
Rapports de la commission lu par M. **Daniel Bontems** Conseiller qui en conclusion demande au Conseil d'accepter le préavis avec ses conclusions amendées comme suit :

1. d'autoriser la Municipalité à clôturer le tableau de répartition des coûts du PPA, selon la synthèse annexée, le montant total à charge de la commune étant de CHF 2'263'152.80 (TTC), dont à déduire les acomptes déjà versés, de CHF 1'034'974.80 (acompte lors de la vente de 2007) et de CHF 407'520.00 (acompte "préavis Vers-la-Gare");
2. d'annuler les conclusions telles qu'amendées du préavis 07/2012;
3. **de demander une justification à l'entreprise concernée pour l'utilisation du montant "Divers et imprévu" de CHF 647'100.00 dont la part communale est de CHF 142'362.00;**
4. d'autoriser la Municipalité à payer sa participation aux travaux de base et complémentaires pour un solde final de CHF ~~820'658.00~~ **678'296.00** (TTC);
5. **d'autoriser la Municipalité à payer le solde, soit CHF 142'362.00 après présentation du justificatif au conseil communal;**
6. d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante;
7. d'amortir ces travaux en une fois, par prélèvement sur le fonds de réserve "travaux".

Avant de passer à la suite, le Président stipule que la commission des finances annoncée dans la convocation à siégé lors d'une séance commune mais ne rendra pas de rapport

pour ce préavis. Le sujet étant important, le bureau a laissé le choix à la commission de se prononcer mais elle ne l'a pas jugé utile en l'absence de demande d'emprunt.

Le Syndic, M. **Christophe Lanz** prend la parole pour retracer l'historique du dossier qui a débuté en 2003 avec le règlement du PPA et tous les préavis liés.

Il relève la qualité du rapport de la commission qui a entre autre souligné "le suivi catastrophique réalisé par les entreprises tout au long du chantier". Sur ce point, la Municipalité est entièrement d'accord.

Ensuite que "la commune n'a pas été suffisamment vigilante et active pour le suivi".

Le Syndic souligne que le dossier était périlleux et que chacun des acteurs a sa part de responsabilité, législatif et exécutif compris.

Par conséquent, la procédure est actuellement subie et la marge de manœuvre est mince.

A deux reprises, des préavis ont été amendés dans le dossier et à nouveau ce soir ce qui est compréhensible. Beaucoup d'interrogations n'ont pas forcément de réponses concrètes. M. Lanz rappelle ensuite les différents modules depuis 2007 et explique précisément comment les événements se sont déroulés jusqu'à présent.

Il faut souligner que dans le module de base, les divers et imprévu avaient été négociés à forfait. De ce fait, l'entreprise étant d'accord d'assumer les risques, elle n'a pas fait de métré ou de suivi de chantier précis.

Aujourd'hui, Il en résulte qu'il est très difficile de pouvoir justifier tous les postes.

Le Syndic termine en souhaitant que le dossier soit clôturé de préférence rapidement sans devoir amender le préavis qui demande des chiffres qui ne seront de toute façon pas satisfaisants.

Il restera ensuite un volet concernant les taxes qui sera présenté ultérieurement.

M. **Louis Mouquin** Conseiller demande si le fonds de réserve concerné par le préavis sera bouclé une fois utilisé.

M. **C. Lanz** lui répond que non. Il s'agit d'un compte de réserve figurant au bilan qui contient plusieurs millions de francs disponibles. Le but est d'amortir la somme en une seule fois afin de ne pas charger les comptes de fonctionnement chaque année.

M. **Philippe Dufresne** Conseiller demande comment vont se passer les entretiens notamment de déneigement ou de la butte ?

M. **C. Lanz** répond que le territoire reviendra à la commune et que l'entretien sera effectué comme le reste du village. Il est d'ailleurs déjà fait dans ce sens, ce qui paraît normal.

M. **Julien Cattin** Conseiller intervient au sujet des justificatifs demandés par la commission. Il pense qu'en les réclamant, d'autres pourraient être justifiés et il est d'avis d'aller de l'avant en acceptant le préavis tel que l'a présenté la Municipalité.

M. **Jean-Marc Chavannes** Conseiller soutient l'avis de M. Cattin.

M. **Jean-Claude Guillemin** Conseiller constate chiffres à l'appui que des augmentations considérables sont à noter dans le coût global des travaux d'équipement du PPA ou dans celui du giratoire nord.

M. Guillemin réfute toute responsabilité de la part du Conseil qui selon lui n'a jamais été informé des dépassements budgétaires.

M. **le Syndic** répond qu'il y a eu des manquements indéniables et la Municipalité ne juge personne aujourd'hui. De nombreux travaux imprévus ont eu lieu entre autre avec les inondations de 2007 qui ont générés la construction de bassins de rétentions, la gestion de l'élimination des eaux de surface.

Le giratoire a eu son lot de désagréments avec de nombreuses canalisations en sous-sol qui ont compliqué la tâche.

Sans autre question, l'amendement est mis au vote soit la modification des points 3 à 5:
L'amendement est refusé à 18 voix; 10 avis favorables et 7 abstentions.

Les conclusions du préavis n° 47/16 tel que présenté par la Municipalité sont acceptées à la majorité soit 20 avis favorables; 3 avis contraires et 10 abstentions.

2. Préavis n° 48/16 relatif à la constitution d'une restriction de droit public à la propriété sur la parcelle N° 323.

Rapport de la commission lu par M. **Thierry Blanc** Conseiller qui en conclusion demande au Conseil d'accepter le préavis.

M. **C. Lanz** félicite le rapporteur pour la qualité de son rapport et sans question, le préavis n° 48/16 est accepté à l'unanimité.

3. Préavis n° 49/16 relatif à la vente d'une surface de 308 m² à détacher de la parcelle N° 346.

Rapport de la commission lu par M. **Mark Brissat** Conseiller qui demande en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président salue la présence dans la salle de M. Eric Hoffmann, Président de la SOCIR.

M. **Rémy Roulet** Municipal précise que cette parcelle devait servir comme accès à la parcelle 346 située plus bas. Du moment que la SOCIR construit la route arrivant sur le giratoire, il n'y a plus de raison de garder l'accès à la route cantonale.

Les Molloks situés en dessous de la SOCIR n'ont pas l'autorisation d'y être et sont sur propriété de l'Etat. Ils seront donc déplacés.

M. **Jean-Claude Guillemin** demande si les propriétaires et locataires de la parcelle n° 345 vont utiliser la future route pour accéder à la parcelle n° 343 ?

M. **Rémy Roulet** lui répond qu'une servitude est prévue.

Sans autre question, le préavis n° 49/16 est accepté à l'unanimité.

4. Communications de la Municipalité

M. **R. Roulet** informe que le préavis sur les cheminements au parc des Salines sera déposé au Conseil du 15 juin. Des devis étaient encore attendus.

La Rotzérane sera aussi concernée par un préavis au sujet de sa réfection et travaux d'entretien.

Suite au décès de Mme Vienet, l'appartement situé à la rue des Salines 4 doit être rafraîchi. Lors de la dernière rénovation en 1997, le crépi a été posé sur la tapisserie qui menace de tomber. La porte d'entrée et l'électricité ne sont plus aux normes et la facture finale est plus élevée que prévue. Cela nécessite un autre préavis qui sera également présenté.

Un projet déposé pour la parcelle sous le moulin a suscité bon nombre d'oppositions. Ce projet a été remis à l'architecte afin de le rectifier dans le sens des oppositions. Une nouvelle mise à l'enquête sera déposée.

A propos du passage du bus en dehors du village, des séances ont eu lieu avec les TPC, avec la Direction des écoles ainsi qu'avec la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes, Canton de Vaud).

Vu la complexité du dossier, la commission d'urbanisme a été invitée à travailler sur le sujet le 26 mai prochain.

M. **Nicolas Rochat** Municipal informe que l'ORPC région Aigle a demandé à pouvoir utiliser la planie inférieure de la carrière pour un exercice. Il est prévu mercredi prochain entre 19h et 2h du matin. Les anciens locaux du service du feu seront également utilisés. Il demande à l'assemblée de ne pas s'inquiéter s'il y a un peu de bruit et de lumière.

M. **C. Lanz** informe que la première séance dite zéro a eu lieu en Municipalité avec les futurs Municipaux. Il s'agissait d'une séance de présentation et de discussion sur la distribution des dicastères. Les futurs Municipaux ont également participé à titre consultatif à la suite de la séance.

Concernant le rapport de Gestion, le document est en cours de rédaction et sera présenté au prochain Conseil.

Le PPA les Vernes, à nouveau un gros dossier sur lequel travaille la Municipalité.

Il est souhaité, dès le début du processus de la réglementation, d'impliquer les services du Canton tels que le développement territorial, la Direction générale de la mobilité, le service de l'économie, ceux du GT, de l'urbanisme et le COPIL qui ratifie le travail effectué.

Tout ceci prend un temps infini. La dernière séance a eu lieu en décembre et la prochaine, la semaine qui vient.

La Municipalité a pendant ce temps fait de nombreuses séances avec la société de consulting et différents propriétaires fonciers de l'actuel PPA. Le territoire va être requalifié avec des plus-values financières. Des dossiers leur ont été fournis et il leur a été demandé de se positionner sur deux modules à savoir la mobilité interne du PPA et la participation financière aux travaux.

Lorsque le GT aura finalisé le règlement qui devra être avalisé par le COPIL, il sera envoyé pour examen préalable aux services du Canton. Pour cela, une lettre d'intention devra être jointe témoignant de l'engagement formel de la part des propriétaires fonciers.

Dès la dépose du dossier au Canton, il faudra compter trois mois pour un retour. Un délai d'un mois sera octroyé pour corrections et envoi en deuxième lecture.

En parallèle, des séances d'information publiques seront organisées ainsi que pour le Conseil communal.

Quand le Canton aura accepté le dossier, il y aura mise à l'enquête publique. S'il y a des oppositions, une fois traitées, le PPA sera soumis au Conseil communal pour approbation finale.

5. Divers

Le Président, **D. Capelli** donne l'ordre du jour probable de la prochaine séance et souligne la date de la sortie de fin de législature du samedi 28 mai.

Il rappelle la manifestation "Bienvenue chez vous" qui aura lieu vendredi prochain et demande aux retardataires de s'inscrire.

M. **Philippe Dufresne** demande des nouvelles du dossier du chalet du Creux.

M. **Rémy Roulet** répond qu'il y est monté deux fois au mois de septembre avec d'éventuels acheteurs. La distance à pied entre la route et le chalet est un problème.

De plus, la commune de Corbeyrier et l'Etat de Vaud ont demandé que les transformations majeures fassent l'objet d'une mise à l'enquête.

Ce dernier point a particulièrement refroidi les acheteurs potentiels qui voient l'engagement d'un architecte pour la mise en conformité comme une complication et des coûts supplémentaires.

Pour l'instant, ils n'ont pas donné suite.

Sans autre intervention, la séance est levée à 22h30.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Le Président

J. Capell

La secrétaire

W. Rodd

